

Fédération Française des Motards en Colère des Alpes-Maritimes

FFMC 06
11 rue de Rivoli
c/o Mutuelle des Motards
06000 NICE

A l'attention de Monsieur Gaël NOFRI
Adjoint au Maire de Nice,
Délégué au Stationnement, à la Circulation et à la
Logistique Urbaine,
Conseiller Métropolitain

Nice, le 22 septembre 2021

Objet : Réponse à la Consultation réglementaire: Zone à Faibles Emissions ZFE / Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air - Métropole Nice Côte d'Azur

Monsieur,

Nous avons bien reçu le dossier concernant la mise en place de la ZFE-m sur le territoire niçois.

Comme le démontrent depuis plusieurs années nos échanges avec la métropole au sujet de la mobilité des 2/3 roues motorisés, la FFMC 06 est consciente de l'enjeu sanitaire et législatif de la mise en place des ZFE-m. Par ailleurs, en tant que citoyens, nous sommes sensibilisés à la nécessité d'améliorer la qualité de l'air.

Nous avons étudié avec attention le projet d'arrêté et l'étude réglementaire du projet de ZFE-m sur Nice.

Nous ne comprenons pas votre décision d'intégrer les 2/3 roues motorisés dans la future ZFE-m niçoise. Nous maintenons donc notre opposition à ce dispositif, comme indiqué dans nos 2 mails restés sans réponse suite à la visio-conférence du 20/04/2021 à laquelle nous avons participé.

En effet, lors de nos échanges, nous avons à chaque fois mis en avant les avantages que représentent les 2/3 roues motorisés dans la mobilité urbaine, que nous vous rappelons ci dessous.

Nos 2/3 roues motorisés:

- ne roulent pas au diesel (principal générateur de Nox et de particules fines)
- fluidifient la circulation (une étude de l'université de Louvain en Belgique a démontré que si 10 % d'automobilistes passent au 2/3 RM cela représente 40% d'embouteillage en moins et qu'une augmentation de 25% de 2/3 RM supprimerait les embouteillages)
- consomment moins de carburant et rejettent 50% de CO2 en moins par rapport à l'automobile (Ademe ,2008)
- occupent une emprise limitée sur la voie publique:
 - quatre 2/3RM de taille moyenne peuvent stationner à la place d'une auto de taille moyenne

Fédération Française des Motards en Colère des Alpes-Maritimes

- un 2/3RM pèse en moyenne de 130 à 220 kg, soit environ six fois moins qu'une voiture moyenne (1200 kg). En termes de « développement durable », c'est moins d'usure des chaussées et moins de travaux
- un 2/3RM avec une personne à bord correspond à 50% du taux d'occupation du véhicule, 100% à deux

D'autre part, en Europe (Suède, Birmingham, Bruxelles) les 2/3 RM sont exemptés des dispositifs de restriction de circulation; en Finlande, le ministre des transports a déclaré que l'usage des 2/3RM est un élément fluidifiant, à favoriser dans la gestion des déplacements.

Enfin, tous les tests de comparaison de mode de transports réalisés par la Fema (Fédération européenne des associations de motocyclistes) en 2014, 2017 et 2019 démontrent l'efficacité du 2/3 RM en zone urbaine, à égalité avec le vélo sur trajets courts (-5 km).

En complément à nos arguments, votre étude confirme que l'intégration des 2/3 RM dans le dispositif ZFE-m prévu n'apportera aucun gain en termes de pollution. Nous avons en effet relevé les éléments ci-dessous dans votre dossier:

- *"Deux Roues Motorisés: Il n'existe quasiment pas de deux roues motorisés Crit'Air 4, Crit'Air 5 et non classés sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur donc l'implémentation de la ZFE-m n'impactera pas les émissions de NOx des 2 RM (cf. Annexe 5)"* (p 69,77 et 85)
- Dans l'annexe 5, en p 110,117 et 124, les tableaux " 2 roues" indiquent un gain nul en termes de pollution
- En p 62, *"la mise en œuvre de la ZFE-m n'a pas vocation de réduire le trafic routier, elle a pour principal objectif de promouvoir le renouvellement des flottes de véhicules afin d'améliorer la qualité de l'air"* ; or l'offre de moto électrique est quasi inexistante et ne bénéficie d'aucune incitation à la conversion.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la FFMC 06 refuse l'intégration des 2/3 RM dans le dispositif de la ZFE-m niçoise. Les usagers que nous représentons trouveront totalement incompréhensibles et inadaptées les orientations prises par ce projet.

Nous nous tenons à votre disposition pour échanger sur ce sujet.

Avec nos salutations motardes

Pour le Bureau de la FFMC 06

Philippe Neveux, coordinateur de la FFMC 06

